

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie. La réunion a été retransmise en direct depuis la page Facebook de la Mairie.

1 – REMBOURSEMENT DE LA PRESTATION CHAUFFAGE POUR UN DISFONCTIONNEMENT DE LA CHAUDIÈRE À LA SALLE ROGER SALENGRO

La salle Roger Salengro a été louée à un particulier le week-end des 02 et 03 Mars 2024. Le contrat de location fixe le paiement d'une prestation chauffage en saison hivernale dont la période de chauffe est définie par la commune. Suite à un disfonctionnement de la chaudière, **le Conseil Municipal, par 18 voix POUR dont 4 pouvoirs sur 18 votants**, a émis un avis favorable au remboursement de cette prestation d'un montant de 32.00 €.

2 – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « INSERTION » PROPOSÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉVÈLE CAREMBAULT

Par 18 voix dont 4 pouvoirs sur 18 votants, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes proposé par la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour la passation d'un marché public relatif à la mise en place d'un dispositif d'insertion, par l'activité économique, ayant comme support « l'entretien, la restauration et l'aménagement d'espaces publics et naturels, la propreté urbaine ».

3 – ACQUISITION IMMOBILIÈRE

Le schéma cyclable prévoit l'aménagement d'une voie le long de la Résidence Victor Hugo pour atteindre la rue du même nom, puis la rue de la Sablonneuse. PARTENORD HABITAT, a accepté de céder à la commune la totalité des espaces verts à côté de la résidence Victor Hugo (soit une surface moyenne de 737 m²) à l'euro symbolique avec frais de notaire et frais de division parcellaire à la charge de la commune.

4 – MOTION DE SOUTIEN AUX COMMUNES MINIÈRES

Le 25 Septembre 2023, le Président de la République a annoncé l'engagement d'un « grand inventaire des ressources minières » dans sa présentation de la feuille de route relative à la planification écologique.

Pourtant, le Gouvernement a engagé une réforme partielle du Code Minier qui ne répond pas aux multiples enjeux miniers d'hier et de demain, notamment sur les sujets majeurs de « l'après-mine » et de la « fiscalité minière ».

Considérant que ce statu quo sur les conséquences anthropiques des exploitations minières fait supporter aux Collectivités Locales les charges financières inhérentes aux risques miniers résiduels et aux dommages miniers à la place de l'État, sur proposition de la Commission en charge du Développement du Territoire, **le Conseil Municipal, par 18 voix POUR dont 4 pouvoirs sur 18 votants**, a adopté la motion de soutien aux communes minières pour une réforme profonde du code minier.

5 – REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS PRÉVISIONNELS DE L'EXERCICE 2023

Dans l'attente de l'adoption du Compte Administratif 2023, sur proposition de la Commission Finances, **le Conseil Municipal, par 18 voix dont 4 pouvoirs sur 18 votants**, a approuvé l'affectation anticipée des résultats prévisionnels de l'exercice 2023.

En investissement

Un déficit consolidé de 80 215.96 euros dont le déficit reporté de 2022 de 78 235.88 €.

Déficit consolidé 2023 :	- 80 215.96 €
Reports dépenses d'investissement :	- 45 993.55 €
Reports recettes d'investissement :	0

En fonctionnement

Un excédent consolidé 2023 de 261 627.91 euros dont l'excédent 2022 reporté de 356 182.51 euros.

Opérations comptables d'affectation anticipée des résultats prévisionnels de l'exercice 2023 :

Chapitre 001 : Déficit d'investissement reporté

- 80 215.96 euros (D.I.) : article 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Article 1068 : Excédent de fonctionnement

+ 126 209.51 euros (R.I.) : article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé.

Part de l'excédent de fonctionnement affecté aux dépenses nouvelles

+ 135 418.40 (D.F.) : article 002 résultat de fonctionnement reporté.

6 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2024

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR dont 4 pouvoirs, sur 18 votants a décidé le maintien des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2024.

Taxe Directe Locale	Taux 2023	Taux votés 2024
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	47.97%	47.97%
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	102.41%	102.41%
Taxe d'Habitation (TH)	19.58%	19.58%

7 – RECOURS À L'EMPRUNT

Au cours de l'élaboration du budget, il a été ressenti le besoin du recours à un emprunt à hauteur de 350 000.00 euros sur une durée de 7 ans, pour les projets qu'il est souhaité pouvoir entreprendre au cours de l'exercice 2024 avec le financement attendu pour certains d'entre eux.

	DÉPENSES PRÉVISIONNELLES EN EUROS	SUBVENTIONS ATTRIBUÉES ET ATTENDUES EN EUROS
Travaux de remplacement des menuiseries de l'école primaire	235 440.00 €	Subvention ADVB 2023 : 94 575.00 € (obtenue) Subvention DSIL 2024 : 58 860.00 € (attendue)
Travaux de restauration de la toiture et du plafond du préau couvert du niveau 1 de l'école primaire	55 784.00 €	Subvention ADVB 2024 au taux de 50% soit 27 892.00 € (attendue)
L'installation de nouvelles alarmes (Médiathèque, Centre de Loisirs, Restaurant Scolaire, Ecoles Maternelle et Primaire)	10 400.00 €	
La mise aux normes électriques avec un nouvel éclairage LED à la Médiathèque et une partie de la salle des sports.	17 000.00 €	
L'installation de volets roulants au Centre de Loisirs (vitre de la grande salle)	20 000.00 €	
La création du trottoir rue des Fusillés (face aux 4 nouvelles habitations)	21 820.00 €	
La réfection d'une partie de la voyette à côté du 135, rue Pasteur	11 030.00 €	
TOTAL	371 474.00 €	181 327.00 €

Sur proposition de la Commission Finances, **le Conseil Municipal, par 18 voix POUR dont 4 pouvoirs sur 18 votants**, a autorisé le recours à un emprunt à hauteur de 350 000.00 euros sur une durée de 7 ans.

8 – BUDGET PRIMITIF 2024

Par 18 voix POUR dont 4 pouvoirs sur 18 votants, le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif de l'exercice 2024. Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 067 800.00 euros et les dépenses et recettes d'investissement se chiffrent à 963 350.00 euros.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits proposés	2 067 800.00	1 932 381.60
Excédent de fonctionnement reporté (002)		135 418.40
TOTAL	2 067 800.00	2 067 800.00

INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits proposés	837 140.49	963 350.00
Restes à réaliser	45 993.55	
Déficit d'investissement reporté (001)	80 215.96	
TOTAL	963 350.00	963 350.00

TOTAL DU BUDGET

	Dépenses de la section de fonctionnement et de la section d'investissement	Recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement
TOTAL	3 031 150.00	3 031 150.00

Le Conseil Municipal a voté les subventions attribuées aux associations de la commune et quelques associations extérieures contribuant, ainsi à maintenir le lien social qu'elles développent.

Il s'est appliqué à étoffer les services municipaux, les écoles et les services périscolaires et de loisirs des moyens nécessaires à leur fonctionnement. Le budget primitif affiche les priorités suivantes :

Bâtiments municipaux :

L'installation de nouvelles alarmes suite au passage à la fibre.

Mairie :

Installation d'un bardage et d'une nouvelle signalétique sur le fronton de la Mairie.
Nouveau matériel de sonorisation pour la salle d'honneur.

Annexe Mairie :

Le remplacement des radiateurs électriques par de nouveaux moins énergivores.
Agencement pour publications et communications à l'accueil.

École Primaire :

Remplacement des menuiseries.

Réfection de la toiture du préau du niveau 1 de l'école primaire.

Végétalisation de la cour du niveau 2 de l'école primaire.

Remplacement des rideaux du bureau de direction et d'une classe à l'étage du niveau 1.

École Maternelle :

Nouveau mobilier pour une classe.

Travaux de peintures des sanitaires et du couloir.

Restaurant scolaire :

Achat de nouvelles tables.

Centre de Loisirs :

Pose de volets roulants à la grande salle du centre de loisirs.

Médiathèque :

Mise aux normes électriques avec un éclairage LED.

Pose d'une nouvelle signalétique au fronton.

Achat de nouveaux bacs à livres.

Espace François Mitterrand :

Un nouveau panneau d'affichage sur le parvis.

Achat de nouveaux équipements de sonorisation.

Un nouveau réfrigérateur au bar.

Provision pour le remplacement du lave-vaisselle.

Salle des sports :

Mise aux normes électriques avec un éclairage LED du hall, des dégagements d'accès aux vestiaires et aux douches.

Achat d'un aspirateur pour le nettoyage de la salle.

Aire de jeux :

Aménagement de l'aire de jeux avec l'installation de tables.

Animations :

Achat de tonnelles et d'armoires de rangement pour le matériel.

Parc autour de l'église :

Un nouveau portail d'accès au jardin du presbytère.
Un nouveau portail d'accès au parc par l'impasse Carlos.
La démolition de l'ancien atelier.

Voiries :

Création d'un trottoir rue des Fusillés.
Réfection d'une partie de la voyette à côté du 135, rue Pasteur.
Nouvel aménagement de l'entrée de la commune avec la pose de lettres en métal en lieu et place de l'aménagement en béton.
Arceaux de protection pour les arbres de la Place.
Barrière pivotante de voirie rue Marcel Sembat (dépense à partager avec la Mairie de LA NEUVILLE).
Nouveaux motifs d'illuminations de Noël avec en prévision l'achat d'un sapin de 4 m 30 de hauteur.
Achat de cendriers de grande capacité.

Domaine privé de la commune :

Mise aux normes électriques logement 343, rue Jules Ferry.

Environnement - Espaces Verts :

Dotation budgétaire pour le fleurissement de la commune.
Externalisation de la prestation de nettoyage des rues de la commune.
Externalisation de la prestation d'entretien des fossés.
Externalisation de la prestation de tonte des espaces verts et du nettoyage des voyettes avec prise en charge des grands espaces enherbés qui représentent 6 550 m², soit 75 à 80% des espaces verts.
Les espaces enherbés suivants : l'Aire de Jeux, le parking des hirondelles, l'espace clôturé derrière le centre de loisirs, la rue Victor Hugo, la salle Roger Salengro ainsi que l'entretien du cimetière resteront à la charge de la commune.

Terrain de pétanque :

Raccordement aux réseaux des fluides.

9 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2024

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR dont 4 pouvoirs sur 18 votants, a décidé de verser aux associations pour l'exercice 2024, les subventions telles que figurant ci-dessous :

<u>Montant en euro</u>	<u>2024</u>
Crédit disponible pour Association(s) nouvelle(s)	300
Amicale Laïque	2 500

APE Suzanne BUISSON	900
APE Jules FERRY	900
Arc-en-Ciel de WAHAGNIES	400
Association Jumelage	500
Au Cœur de Wahagnies	2 000
Club Laïque Omnisports de WAHAGNIES	7 000
Club Laïque Omnisports de WAHAGNIES (Subvention exceptionnelle pour un dispositif de protection de l'aire sportive)	1 000
Club des Aînés	300
Club Loisirs Pétanque de WAHAGNIES (CLPW)	1 000
Le Petit Théâtre de WAHAGNIES	1 000
Association « Les Chasseurs Réunis »	300
Association l'ENVOL	300
Football Club	1 500
TA1AMI	800
WAHAGNIES Marche (y compris organisation parcours du cœur)	500
CAT NAT WANNEHAIN SINISTRÉS DES HAUTS DE FRANCE	50
Association de protection des chats	300
Prévention Routière	50
Vivre Ensemble (SECLIN)	80
Institut de recherches sur le cancer de LILLE	100
A.A.D.V.A.H SECLIN (Association Aide à la Défense aux Victimes Accidentées et Handicapées du Nord)	90
Restaurants du Cœur (Association Départementale à Tourcoing)	200
Nature et Vie de THUMERIES	100
École Élémentaire (Voyage scolaire)	2 000
	23 970

10 – CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le Conseil Municipal des Jeunes s'est vu remettre un diplôme par l'association Nature et Vie pour sa participation à l'opération de sauvetage des batraciens.

11 – RÉSEAU « ÉLUS POUR AGIR »

L'ADÈME a lancé le réseau « élus pour agir ». Cette initiative vise à constituer un réseau d'élus référents en matière de transition écologique et énergétique, composé de toutes les strates territoriales. Elle s'inscrit dans l'ambition de permettre à chaque élu, d'améliorer la qualité des stratégies et des projets de transition écologique portés par leur collectivité. Monsieur VEREZ Jean-Claude est l' élu référent de ce réseau pour la commune.

12 – CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU DE RADIOTÉLÉPHONIE

La Déclaration Préalable de Travaux déposée par la société BOUYGUES TÉLÉCOM pour l'installation d'un nouveau relais mobile rue Jean-Baptiste Lemaire a reçu un avis défavorable, au regard du Code de l'Urbanisme.